



MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél. 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 04 mai 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 AVRIL 2023 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE TROIS AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de conseillers représentés : 2

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, CLERC Maud, THEVENET André, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard

Excusé(s) : POUDOU Vincent (Pouvoir à GALLAND Ginette), LABRANCHE Céline, AMADIEU Dimitri (Pouvoir à DEBOST Pascal)

Absent(s) : NAVOISEAU David

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- **Intervention en début de séance de Mesdames BENOIT et PALAZON : Présentation d'un projet de MAM (Maison des Assistantes Maternelles) sur la commune**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 27.03.2023

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TOUR DE TABLE

- M. le Maire fait un point sur la rencontre qu'il a eue avec M. DARMEDRU, Directeur de secteur chez La Poste concernant le bureau de poste actuel de Romenay et les difficultés de personnel rencontrées depuis plusieurs mois. Un point a également été fait sur l'avancement du projet d'Agence Postale Communale. M. Roger DONGUY évoque l'idée de pouvoir peut-être démarrer l'activité de l'Agence Postale Communale dans les locaux actuels du bureau de Poste, en attendant la complète réalisation des travaux de l'APC.
- M. le Maire fait un point sur le marché des producteurs qui devait reprendre normalement le dimanche 01.04.2023.
- M. le Maire fait un point sur la future zone d'activités des Vauvriils (projet de répartition en cours au sein de la CCTB entre les zones d'activités des différentes communes concernées ; validation lors d'un prochain conseil communautaire avant transmission aux services de l'Etat)
- M. le Maire informe l'assemblée que M. Gérard JACQUET a transmis le planning de ses expositions à la Bascule d'avril à octobre 2023 ; M. Jean-Jacques HAYNE précise que c'est dommageable pour les autres personnes qui voudraient exposer de manière indépendante à la Bascule et qui ne peuvent pas ; M. Jean-Jacques HAYNE indique trouver que l'accueil touristique à Romenay a disparu.
- M. le Maire informe l'assemblée que les plans guides réalisés par INFOCOM ont été reçus en mairie.
- M. le Maire informe l'assemblée que plusieurs vols ont été à nouveau commis au cimetière (plaques, fleurs, etc.)
- M. le Maire indique à l'assemblée que la taille des vergers conservatoires sur la commune sera réalisée cette année par un agent technique et non par les Croqueurs de Pommes.
- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur le déroulement de la Foire de Pâques qui a eu lieu le 25.03.2023 (qualité de la foire et de son accueil, récompenses, remerciements notamment des éleveurs, etc.) ; il indique que c'est une manifestation qui mérite d'être maintenue à l'avenir.
- M. le Maire fait un point sur l'assemblée générale du Comité de Jumelage qui s'est tenue le 31.03.2023
- Mme Ginette GALLAND fait un point sur l'assemblée générale de l'association Sonia Réussira qui s'est tenue le 18.03.2023.
- Un point est fait sur les différentes journées de grève et leur impact sur le fonctionnement des services scolaires et périscolaires (mise en place d'un SMA, etc.)
- M. le Maire informe l'assemblée des derniers éléments portés à sa connaissance concernant le devenir du Bar des Sports.
- Plusieurs membres du conseil évoquent l'annonce parue récemment concernant la mise en vente des bâtiments du Lion d'Or et du Moderne.

- M. le Maire évoque la fiscalité et notamment la taxe foncière : il rappelle que les taux de taxes directes au niveau de la commune et de la Communauté de Communes Terres de Bresse n'ont pas été modifiés pour 2023 mais il précise que le calcul de l'assiette (par l'Etat) a, quant à lui, évolué, par conséquent le montant de la taxe foncière à payer par les administrés sera certainement impacté à la hausse.

- M. Roger DONGUY propose d'organiser une rencontre avec les représentants de la Chambre de Commerce concernant la situation du village ; La Chambre de Commerce dispose de personnel compétent pouvant se déplacer gratuitement afin de réaliser une étude qui permettrait d'orienter la politique de la commune. Est également évoquée la mise en place dans le cadre du PLUI d'un linéaire devant les commerces existants pour les murs ; une autre procédure est également possible pour les fonds de commerce ; M. Roger DONGUY évoque la taxation des commerces fermés.

- M. Serge ANDRE fait un point sur les travaux en cours de réalisation (coulage de la dalle) pour l'accueil des nouveaux PAV (Points d'Apport Volontaire) « Rue Nouvelle ».

INTERVENTION DE MESDAMES BENOIT ET PALAZON : PRESENTATION D'UN PROJET DE MAM (Maison des Assistantes Maternelles) SUR LA COMMUNE

Présence de Mmes Manon BENOIT et Laetitia PALAZON, qui remercient l'assemblée pour l'accueil lors de la présente séance. Cette intervention fait suite à une première rencontre avec M. le Maire et des adjoints le vendredi 31/03/2023.

Mesdames BENOIT et PALAZON prennent successivement la parole afin de se présenter et de présenter leur projet de MAM (de quoi s'agit-il, pourquoi ce projet, statut, avantages, difficultés, etc.) ; un document expliquant leur projet a été parallèlement diffusé par mail aux élus dans la journée.

Plusieurs interrogations de différents membres du conseil municipal engendrent des questions (études, budget, subventions, etc.) ; M. le Maire précise que c'est un projet auquel il faut réfléchir pour Romenay et indique qu'il va prendre contact avec la responsable du Relais Petite Enfance au sein de la Communauté de Communes Terres de Bresse afin d'obtenir des éléments complémentaires.

Fin de l'intervention de Mmes BENOIT et PALAZON à 19h30, avant de partir, elles remercient une nouvelle fois le conseil municipal pour son accueil et le temps accordé.

PROJET D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION DE TROIS DEFIBRILLATEURS (A LA SALLE DES FETES Jean Deniset, AU STADE MUNICIPAL ET AU NIVEAU DE LA MAIRIE / ECOLE) : ETUDE DE DEVIS

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition et d'installation de défibrillateurs dans plusieurs bâtiments communaux, notamment à la salle des fêtes Jean Deniset (en intérieur), au stade municipal (en intérieur) et au niveau de la mairie / école (en extérieur).

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis pour la fourniture et l'installation de ces équipements et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir pour la fourniture de trois défibrillateurs et leur installation respective à la salle des fêtes Jean Deniset, au stade municipal et au niveau de mairie / école la proposition de l'entreprise MATECIR SAS DEFIBRIL – 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR d'un montant de 3827.40 € HT soit 4592.88 € TTC et autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE PORTE AVEC OUVERTURE / FERMETURE AUTOMATIQUE AU NIVEAU DES TOILETTES PULIQUES : ETUDE DE DEVIS

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'automatisation de la porte des toilettes publiques situées sur la « Place du Monument aux Morts ».

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis pour la fourniture et l'installation de cet équipement, à savoir devis de menuiserie et devis d'électricité et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir, pour la fourniture et l'installation d'une porte avec ouverture / fermeture automatique au niveau des toilettes publiques situées « Place du Monument aux Morts » à Romenay les propositions des entreprises suivantes :

Pour la menuiserie : proposition de la SARL Philippe DUMONT – 71470 MONTPONT EN BRESSE d'un montant de 1211.00 € HT soit 1453.20 € TTC

Pour l'électricité : proposition de la SAS LECUELLE ELECTRICITE – 71500 SORNAY d'un montant de 525.00 € HT soit 630.00 € TTC

Le conseil municipal autorise M. le Maire à valider les devis et passer la commande.

ETUDE DE DEVIS DIVERS (PORTES ET FENETRES DE LA SALLE JULES PONT, DU RESTAURANT SCOLAIRE, REMPLACEMENT DE LUMINAIRES DANS LES SALLES DE CLASSES, etc.)

Salle Jules PONT : M. le Maire fait part à l'assemblée d'un devis de menuiserie pour le remplacement à neuf de la porte et des fenêtres de la salle Jules PONT ainsi qu'un devis pour le changement uniquement des fermes impostes, et demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer. M. Jean-René VAIRET précise qu'en fonction de la solution retenue (condamner les vasistas ou non), cela posera un problème pour les branchements électriques lors de certaines manifestations (foire de Pâques par exemple) ; Après délibération, le conseil municipal décide de surseoir à statuer sur ces devis dans l'attente d'étudier plus précisément les différentes possibilités de branchements électriques.

Restaurant scolaire : M. le Maire fait part à l'assemblée d'un devis de menuiserie pour le changement des fermes impostes, et demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer ; Une solution ayant pu être apportée en interne par les services techniques, le conseil municipal décide de surseoir à statuer sur ce point.

Ecole : M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de remplacement des luminaires dans quatre salles de classe de l'école par des pavés LED plus confortables et moins énergivores ; Il lui fait part des devis pour la fourniture et l'installation de cet équipement et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir pour le remplacement des luminaires dans quatre salles de classe de l'école par des pavés LED, la proposition de l'entreprise SAS LECUELLE ELECTRICITE – 71500 SORNAY d'un montant de

1152.00 € HT soit 1382.40 € TTC et autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) : PROJET DE DELIBERATION A SOUMETTRE POUR AVIS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE S. & L.

M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET) au sein de la collectivité en exposant les différentes caractéristiques telles que le principe du CET, les bénéficiaires, les conditions de mise en place, les conditions d'alimentation, etc.

Il rappelle à l'assemblée la procédure de mise en place, à savoir l'établissement tout d'abord d'un projet de délibération fixant les modalités de mise en œuvre du CET au sein de la collectivité, à soumettre pour avis (obligatoire) au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de S. & L. ; une fois l'avis du CST rendu, la délibération effective sera prise par le conseil municipal pour application au sein de la collectivité.

M. le Maire fait part à l'Assemblée du projet détaillé de délibération à soumettre au CST pour une mise en œuvre à compter du 01.07.2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit projet qui sera soumis pour avis au Comité Social Territorial du CDG 71.

PROJET D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : DELIBERATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION

M. le Maire fait part à l'assemblée du projet d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Il expose à l'assemblée que dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle et du décret n°2018-101 du 16 février 2018, le Centre de Gestion de Saône-et-Loire a expérimenté le dispositif de médiation préalable obligatoire (MPO).

Les résultats positifs de cette expérimentation à l'échelle nationale ont conduit à prolonger le dispositif et à ouvrir l'accès aux centres de gestion à de nouveaux champs de médiation.

La loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 a légitimé les centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences.

Un nouvel article (article 25-2) a été inséré dans la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il oblige les centres de gestion à proposer, par convention, une mission de médiation préalable obligatoire.

Ainsi, il s'agit d'une compétence obligatoire mais soumise à conventionnement pour la médiation préalable obligatoire ; La mission « Médiation Préalable Obligatoire » est financée par notre cotisation additionnelle. La médiation est assurée par un cadre du CDG 71, formé à cet effet.

M. le Maire indique que si la collectivité souhaite conventionner (non-obligatoire), l'assemblée délibérante doit délibérer pour confier cette mission au CDG 71 et approuver la convention.

M. le Maire fait part à l'assemblée du modèle de délibération d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 71 et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide dans l'immédiat de surseoir à statuer sur cette proposition d'adhésion dans l'attente d'avoir de plus amples éléments quant à la portée d'une telle adhésion (avantages / inconvénients, etc.).

PROJET DE RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE SAISONNIER

M. le Maire fait part à l'assemblée des dates de congés d'été des agents techniques et propose à l'assemblée de recruter comme en 2022 un agent technique saisonnier pour les espaces verts et divers petits travaux du 10/07/2023 au 25/08/2023.

Il informe l'assemblée que l'agent recruté en 2022 est intéressé pour revenir cette année.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour recruter à nouveau cette année ledit agent pour la période allant du 10/07/2023 au 25/08/2023 et autorise M. le Maire à accomplir les formalités nécessaires.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. VALANGENDONCK Olivier pour la construction d'une maison d'habitation sur la propriété de M. MAGNIEN Jean-Pierre située à « Corcelles ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme MORNET Martine pour la construction d'une piscine enterrée sur sa propriété située « 2358 Route de Bicheniche ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par EDF – ENR pour le compte de M. DATTRINO Dominique pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur sa propriété située « 830 Route de la Devise ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme MOORES Kathleen pour la construction d'une piscine sur sa propriété située « 114 Chemin de Charavel ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par la SCI SOLER pour la division d'un terrain en 2 lots sur sa propriété située « Route des Benoîts ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme BATILLIOT Annick pour la mise en place d'une clôture + portail sur sa propriété située « 23 Route des Laîches – ZA Les Benoîts ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. ROUZAUD Jérémie pour le compte de la SCPI KYANEOS pour la pose de gardes corps sur sa propriété située « 3-5 Rue de l'église ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. ROUZAUD Jérémie pour le compte de la SCPI KYANEOS pour l'installation d'une pompe à chaleur sur sa propriété située « 3-5 Rue de l'église ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Rhône Solaire Pro pour le compte de M. AVRONS Vincent et Mme FAUVET Josy pour l'installation de panneaux photogénérateurs en toiture sur leur propriété située « 469 Route de Sermoyer ».

QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Jeudi 04.05.2023

- M. Roger DONGUY demande des précisions quant à la situation de l'ATD 71 (Agence Technique Départementale de Saône-et-

Loire) ; M. Daniel JENNEPIN indique qu'une nouvelle Assemblée Générale est prévue le 07/04/023 et apporte des précisions quant aux difficultés rencontrées actuellement par l'ATD 71 (nombre important de dossiers à traiter, difficultés de personnel, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

LE MAIRE,
Pascal DEBOST



La Secrétaire de Séance,
Danielle LANGERON

A handwritten signature in black ink, which appears to read "D. LANGERON", is written over a horizontal line.